

Recensement agricole 2020

Les visages de l'agriculture dans les départements d'Outre-mer

La diversité des territoires d'outre-mer est telle qu'il y a autant d'agricultures que de départements ultramarins. Le contexte géographique, climatique, humain et historique de chacun en a façonné l'agriculture d'aujourd'hui. En 2020, 26 600 exploitations agricoles sont recensées. Les structures de ces exploitations et leurs dynamiques sont très différentes d'un territoire à l'autre.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET SURFACE AGRICOLE UTILISÉE

26 600 exploitations agricoles ultramarines valorisent 135 000 ha

Pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit entre 2010 et 2020 (*graphique 1*) à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente pour la Guadeloupe et la Martinique et à un rythme quasi identique depuis vingt ans à La Réunion. Pour la Guyane seulement, ce

nombre augmente régulièrement depuis trente ans. Mayotte, dont c'était le premier recensement, compte 4 300 exploitations en 2020. La surface agricole utilisée (SAU) évolue différemment selon les départements. Depuis 2010, elle est stable en Guadeloupe (+ 1 %), augmente jusqu'à 44 % en Guyane, alors qu'elle baisse de 10 % à la Martinique et à La Réunion.

En dix ans, le nombre d'exploitations et la SAU évoluant, la surface moyenne valorisée par chaque exploitation change également. Elle est cependant sans comparaison avec

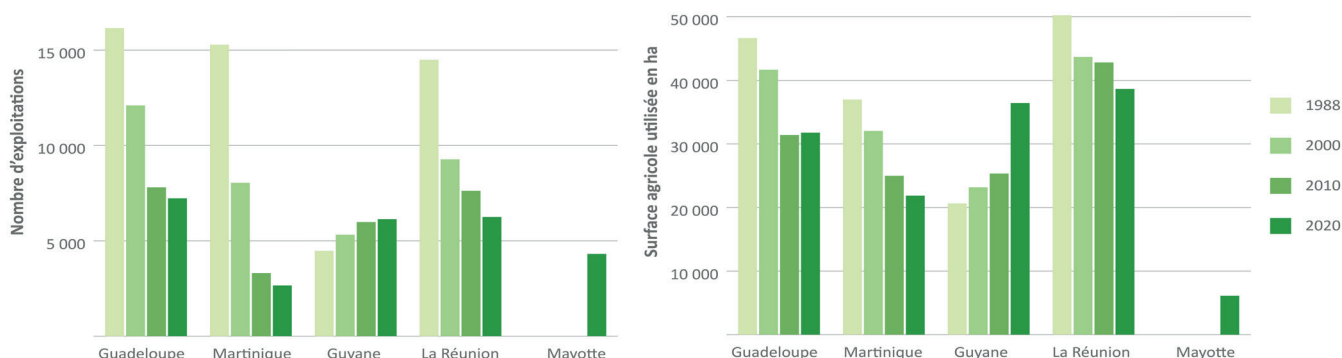
la métropole où la SAU moyenne par exploitation atteint 69 hectares.

En Guyane, la SAU totale augmente plus rapidement que le nombre d'exploitations et la SAU moyenne passe de 4,2 à 5,9 ha en 10 ans. L'évolution est modérée en Guadeloupe et à La Réunion (+ 10 %) pour atteindre respectivement 4,4 ha et 6,2 ha par exploitation. En 20 ans, en Martinique, la surface moyenne a doublé et est désormais de 8,2 ha. A Mayotte, la surface valorisée par exploitation est la plus faible, avec 1,4 ha.

Graphique 1

Evolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utilisée dans les DOM

Situation en 1988, 2000, 2010 et 2020





Source : DAAF 971

La canne à sucre : première culture des DOM malgré un léger recul

Malgré une diminution de plus de 10 % en 10 ans, la canne à sucre reste la première culture des DOM avec 38 000 ha plantés soit 30 % de la SAU. La Réunion cultive 21 350 ha (*tableau 1*) soit plus de la moitié de sa SAU. Viennent ensuite la Guadeloupe (12 430 ha), la Martinique (4 030 ha) puis la Guyane avec 470 ha.

Si la canne à sucre reste la première culture, les surfaces herbagères (prairies naturelles ou artificielles, bois pâturés, etc.) occupent la plus grande surface agricole avec au total 46 900 ha de SAU. En Guyane, la surface en herbe représente la moitié de la SAU avec 18 000 ha.

Suivent les cultures fruitières avec 25 400 ha. Elles occupent 16 % de la SAU des DOM. En baisse en Guadeloupe (- 4 %) et Martinique (- 8 %), elles progressent à La Réunion (+ 17 %) et ont plus que doublé en Guyane (+ 120 %).

Tableau 1 Répartition de la surface agricole utilisée (SAU) et du nombre d'exploitations par production

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte		Total des DOM	
Nombre total d'exploitations	7 227		2 658		6 135		6 252		4 315		26 587	
Productions végétales	Expl.	Surf.	Expl.	Surf.	Expl.	Surf.	Expl.	Surf.	Expl.	Surf.	Expl.	Surf.
SAU totale des production végétales	7 200	31 770	2 610	21 860	6 140	36 430	6 060	38 650	4 310	6 110	26 320	134 820
Céréales	s	s	s	s	1 250	310	70	20	50	10	1 380	350
Protéagineux et légumes secs pour leur graine	80	20	-	-	50	20	40	20	120	40	290	100
Canne à sucre	3 090	12 430	200	4 030	370	470	2 730	21 350	-	-	6 390	38 280
Plantes à parfum, aromatiques, médicinales	430	240	240	60	930	150	990	650	1 090	230	3 680	1 330
Tubercules	1 160	650	590	450	4 600	4 070	660	390	3 920	1 360	10 930	6 920
Légumes frais, plants de légumes	950	1 260	800	1 120	1 380	500	2 000	1 360	990	150	6 120	4 390
Fleurs et plantes ornementales	100	70	60	80	30	40	220	160	10	10	420	360
Cultures fruitières	1 320	3 270	1 140	6 730	5 010	8 190	2 180	3 260	4 270	3 920	13 920	25 370
- dont Banane	200	2 100	360	5 580	-	-	-	-	-	-	560	7 680
Fourrages annuels ¹	10	20	10	50	360	310	350	530	1 350	370	2 080	1 280
Prairies ²	4 950	11 180	1 470	7 510	490	17 980	800	10 180	40	10	7 750	46 860
Productions animales	Expl.	UGB	Expl.	UGB	Expl.	UGB	Expl.	UGB	Expl.	UGB	Expl.	UGB
Ensemble du cheptel	4 430	37 680	1 460	23 140	460	17 030	2 210	80 910	1 290	10 880	9 850	169 640
- dont bovins	3 900	27 250	1 040	11 960	240	13 500	770	21 970	1 130	8 030	7 080	82 710

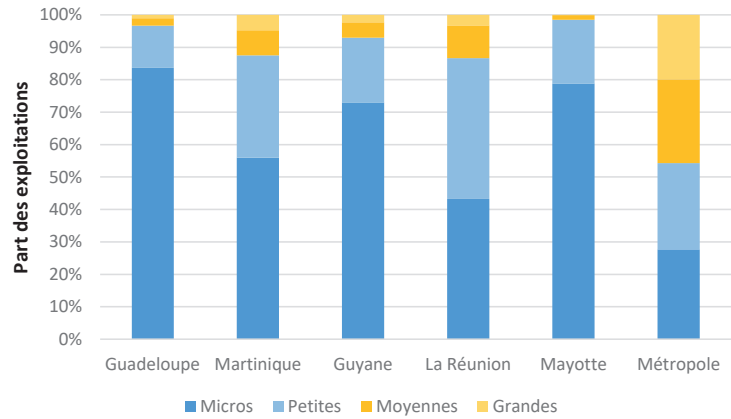
¹ Mais fourrage et ensilage, plantes sarclées fourragères, légumineuses fourragères annuelles pures (hors luzerne) ou en mélange (y. c. avec des céréales)

² Prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés (uniquement en 2020)

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Graphique 2

Dimension économique des exploitations dans les DOM et en métropole



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

A Mayotte, le « Jardin Mahorais » occupe 90 % de la SAU, avec une forte orientation de cultures fruitières (3 920 ha) et de tubercules (1 360 ha).

Près de quatre exploitations sur dix élèvent des animaux

En Guadeloupe, 60 % des exploitations détiennent des animaux, principalement des bovins (27 300 UGB). En Martinique, ce sont 55 % de détenteurs, 35 % à La Réunion, 30 % à Mayotte et 8 % en Guyane.

La Réunion détient le plus d'animaux (81 000 UGB) avec ses 22 000 bovins et ses 3 millions de volailles. En Guyane, seuls 460 éleveurs sont recensés (8 % des exploitants), mais ils sont les plus spécialisés. Ils détiennent un cheptel moyen de 36 UGB par éleveur, tout comme à La Réunion, et

davantage qu'en Guadeloupe et à Mayotte avec 8 UGB par éleveur.

TAILLE ET ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Des exploitations de petite taille économique

Les micros et petites exploitations (voir *définitions* p.12) représentent 93 % des exploitations ultramarines, contre 54 % en métropole (*graphique 2*). Elles constituent la quasi-totalité des exploitations de Mayotte (99 %) et de Guadeloupe (97 %), et dominent largement en Guyane (93 %), en Martinique (88 %) et à La Réunion (87 %). Elles sont majoritaires sur l'ensemble des orientations technico-économiques (Otex). Leur part est plus élevée dans les

Guadeloupe : des agricultures déployées sur un archipel

La Guadeloupe est un archipel composé de deux grandes îles, Grande-Terre et Basse-Terre, et des îles de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes. La surface agricole utilisée des exploitations est de 31 800 ha pour une surface totale de 163 000 ha. L'agriculture guadeloupéenne est constituée à 84 % de micro exploitations. En Guadeloupe continentale, Grande-Terre et Basse-Terre comptabilisent respectivement 53 % et 26 % des exploitations agricoles. Dans les Îles du Sud, Marie-Galante dénombre 20 % des exploitations agricoles.

La Grande-Terre s'étend sur des plaines sèches dominées par des collines peu élevées. Les exploitations agricoles sont majoritairement spécialisées dans la culture cannière et l'élevage bovin. La Grande-Terre totalise ainsi 44 % des exploitations spécialisées en grandes cultures et 70 % des exploitations spécialisées en élevage. La commune de Saint-François se distingue avec 31 % de surface agricole utilisée par des exploitations spécialisées en maraîchage.

A l'inverse, la Basse-Terre est une île avec un relief montagneux et des conditions pédoclimatiques très variées. Les champs de canne façonnent les paysages des communes du nord. Avec 300 exploitations, le sud de la Basse-Terre concentre plus de la moitié des exploitations guadeloupéennes spécialisées en fruits : elles sont principalement orientées vers la culture de la

Champ de canne à Marie-Galante



Source : DAAF 971

exploitations spécialisées en grandes cultures à La Réunion, en élevage aux Antilles, en polyculture en Guyane et en fruits à Mayotte.

Les exploitations les plus petites classées dans la catégorie des micros ont une production brute standard (PBS) inférieure à 25 000 €. Elles sont plus nombreuses en Guadeloupe (84 %), à Mayotte (79 %) et en Guyane (73 %). Elles sont moins présentes en Martinique (53 %) et à La Réunion (43 %).

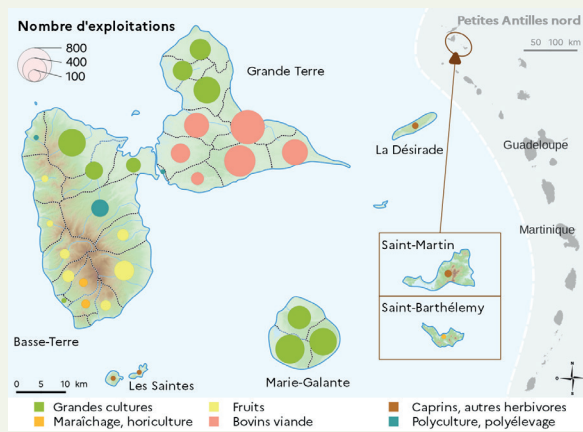
Les exploitations de moyenne et grande taille (plus de 100 000 € de PBS) regroupent seulement 7 % des exploitations dans les DOM, contre 46 % en métropole. En

Martinique et à La Réunion, la part des unités les plus grandes est supérieure à 12 %. Il s'agit principalement d'exploitations spécialisées en fruits et en horticulture et maraîchage.

Des exploitations spécialisées dans les productions végétales

Dans les départements d'Outre-mer, comme en métropole, plus de la moitié des exploitations agricoles sont spécialisées dans les productions végétales. Avec 15 230 unités, elles représentent 57 % des exploitations agricoles ultramarines (*graphique 3*).

Nombre d'exploitations et orientation économique majoritaire par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) - Réalisation DAAF 971

banane destinée à l'exportation. Sur les pentes de la Soufrière, 36 % des exploitations des communes de Saint-Claude et de Gourbeyre sont spécialisées en maraîchage et horticulture.

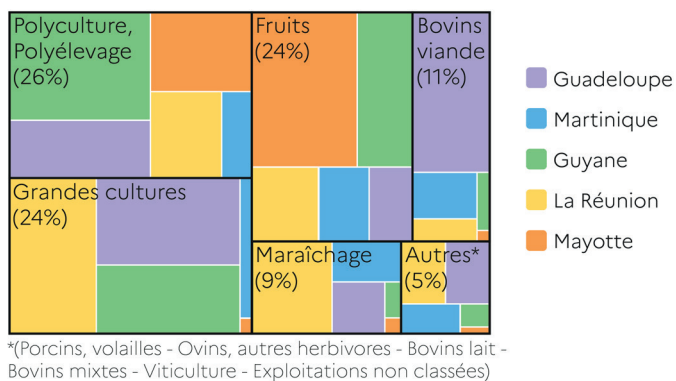
L'île de Marie-Galante compte 1 470 exploitations dont la moitié est spécialisée en canne à sucre. Elles occupent 50 % de la surface agricole utilisée. Sur les trois communes, seule Grand-Bourg a une surface occupée majoritairement par des exploitations mixtes en polyculture et polyélevage (39 %). Les exploitations des autres îles du Sud, La Désirade et Les Saintes, sont spécialisées dans l'élevage caprin adapté à une faible ressource en eau.

Les îles du nord sont constituées de Saint-Martin, collectivité d'Outre-mer, et de Saint-Barthélemy, territoire d'Outre-mer¹. Saint-Martin compte 36 exploitations agricoles et 230 hectares de surface agricole utilisée. Les surfaces consacrées à l'élevage sont importantes ; les surfaces des productions végétales sont plus réduites (18 ha) mais augmentent depuis 2010. Le nombre d'exploitations agricoles est très modeste à Saint-Barthélemy avec des superficies disponibles très contraintes. Les six exploitations développent des productions horticoles et maraîchères orientées vers le marché local.

¹ Ces territoires ont été recensés mais leurs résultats ne sont pas intégrés dans les chiffres de la Guadeloupe.

En 2020, 37 % des exploitations de La Réunion et 30 % des exploitations de Guadeloupe sont spécialisées dans la culture de la canne. Bien que dominantes, les exploitations spécialisées en grandes cultures perdent plus de 4 000 unités en dix ans. Ce recul est lié à la disparition de petits planteurs de canne en Guadeloupe, à un changement d'orientation économique des cultures légumières en Martinique et à une diversification des assolements des exploitations cultivant des tubercules en Guyane.

Graphique 3
Orientation économique des exploitations par DOM (en % des exploitations)



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

En Martinique, les exploitations spécialisées dans la culture fruitière sont majoritaires avec 630 unités dont un peu plus de la moitié cultive de la banane pour l'exportation. A Mayotte, deux tiers des exploitations sont spécialisées en cultures fruitières et en Guyane une exploitation sur quatre.

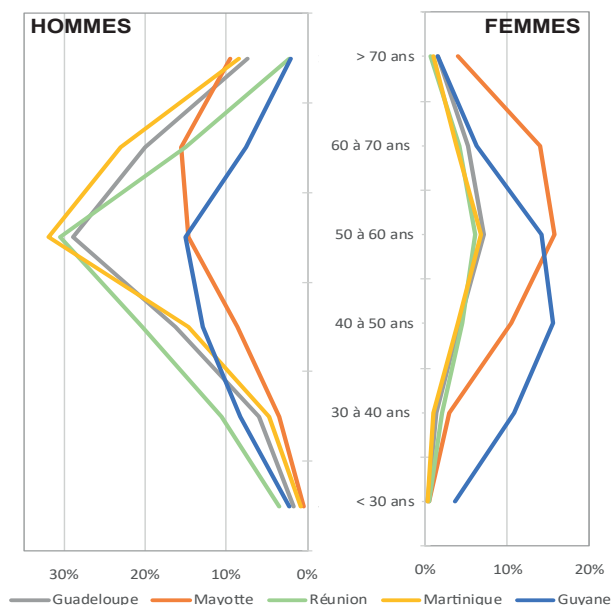
Les exploitations mixtes dominent

La part des exploitations agricoles mixtes polyculture et polyélevage est de 26 % dans les départements d'Outre-mer alors qu'elle est de 10 % en métropole. Avec un total de 6 930 exploitations, c'est l'orientation économique la plus représentée. Elle n'est cependant dominante qu'en Guyane (43 %). Dans les autres départements, différentes orientations spécialisées prédominent (cane et fruits).

Des exploitations à spécialisation animale moins nombreuses

La diminution des cheptels se poursuit entre 2010 et 2020, sauf en Guyane où l'effectif progresse de 10 %. Alors que les exploitations spécialisées dans l'élevage représentent 37 % des effectifs en métropole, leur part est de 16 % dans les départements ultramarins. Les Antilles se distinguent avec des taux supérieurs à la moyenne. En Guadeloupe notamment, les exploitations spécialisées dans l'élevage bovins viande représentent 29 % des exploitations soit 2 120 unités. En Martinique, 30 % des exploitations ont une spécialisation animale. Dans les autres départements, le taux d'exploitations spécialisées en élevage est inférieur à 10 %. La Réunion se démarque avec un élevage de bovins lait qui alimente une filière de transformation.

Graphique 4
Pyramide des âges des chef(fe)s d'exploitation et coexploitant(e)s



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

LA DÉMOGRAPHIE DES EXPLOITANTS

Un chef d'exploitation sur trois est une femme dans les DOM

En 2020, plus de 27 000 chefs d'exploitations et coexploitants participent à l'activité agricole dans les départements d'outre-mer. Ils représentent 5 % du total national. Entre 2010 et 2020, leur nombre recule de 8 %. La Guyane fait cependant exception à cette tendance générale puisqu'on compte 6 145 chefs d'exploitation et coexploitants dans ce département en 2020, soit 2,5 % de plus en dix ans.

En Outre-mer, près d'un chef d'exploitation sur trois est une femme. Mais aux Antilles et à La Réunion, la part des femmes est inférieure à 20 % alors qu'elle est proche de la moitié à Mayotte et atteint 52 % en Guyane. Les femmes représentent 31 % des chefs d'exploitation en 2020. Hors Mayotte, la part des femmes cheffes d'exploitation ou coexploitantes n'a pas évolué par rapport à 2010. Elle reste voisine de 27 %.

Un vieillissement plus marqué des chefs d'exploitation en outre-mer

Les pyramides des âges des chefs d'exploitation et coexploitants des différents départements d'Outre-mer se ressemblent (graphique 4).

Les chefs d'exploitation ont près de 53 ans dans les départements d'outre-mer en 2020 contre 49 ans dix années plus tôt. Cette tendance au vieillissement est plus marquée qu'en métropole où la moyenne d'âge n'a progressé que d'une année pour s'établir à 52 ans en 2020. L'île de Mayotte est le territoire où les chefs d'exploitation sont les plus âgés : près de 57 ans en moyenne. Mais la tendance au vieillissement des chefs d'exploitation n'est pas uniquement liée à la participation de ce DOM au recensement agricole en 2020 : hors Mayotte, l'âge moyen atteint quand même 52 ans. La Guyane se distingue quant à elle par une population plus jeune : 48 ans en moyenne.

Même si l'on constate de fortes disparités régionales, de nombreux exploitants ne seront pas remplacés lors de leur départ à la retraite dans les départements d'Outre-mer. Aux Antilles, le tiers des chefs d'exploitation et des coexploitants dépasse déjà 60 ans. Cela peut même atteindre 43 % à Mayotte. Les exploitants sont moins âgés

Martinique : terre de diversité

La Martinique est une île de 1 100 km² située au centre des Petites Antilles. Plus de 60 000 hectares d'espaces naturels et un climat tropical humide favorisent une végétation riche et placent la Martinique au centre d'un « hotspot » mondial de la biodiversité : Pitons et Montagne Pelée au nord, mangroves et plaines agricoles au centre, mornes et savanes du sud.

La surface agricole utilisée des exploitations s'élève à 21 900 hectares. L'agriculture martiniquaise est constituée en majorité de micro exploitations d'une superficie moyenne de 3 hectares.

Principalement au nord sur les flancs de la montagne Pelée, mais également sur les fortes pentes des mornes de l'île, se maintient une activité de maraîchage et arboriculture fruitière, souvent en mélange au sein des « jardins créoles » avec les incontournables légumes « Péyi » : igname, dachine, patates douces, associés aux fruits et légumes tropicaux : christophine, piments, banane plantain, papaye notamment. Ces fruits et légumes alimentent principalement les marchés locaux et les ventes « bord de routes ».

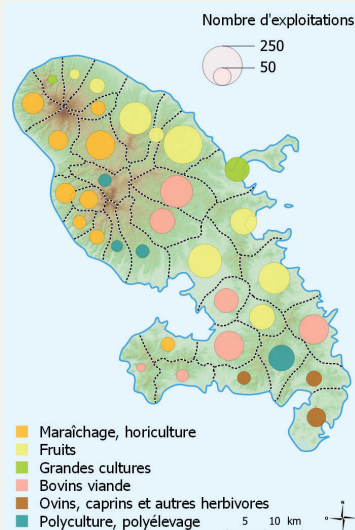
Les plaines du centre et les contreforts plus proches du littoral atlantique sont plus propices à la mécanisation et aux deux cultures majoritaires de l'île : la banane (5 000 ha) et la canne à sucre (4 000 ha).

La distillerie du Simon au François



Source : DAAF 972

Nombre d'exploitations et orientation économique majoritaire par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) - Réalisation DAAF 971

Avec 132 200 tonnes produites en 2021, la Martinique reste le premier DOM producteur de banane dessert, principalement destinée à l'exportation. Les événements climatiques (cyclones, sécheresses, fortes pluies) de ces dernières années, associés à une forte pression parasitaire et une concurrence internationale croissante affectent cette filière. En 10 ans la sole bananière a diminué de 13 % et la production de près de 30 %.

Les 180 à 210 000 tonnes de cannes produites annuellement sont majoritairement destinées à la production de rhum agricole AOC Martinique, 167 800 tonnes de canne en 2020 pour une production de 111 700 hectolitres d'alcool pur (hap). Une moindre quantité (38 700 tonnes en 2020) est destinée à la fabrication de sucre (1 200 tonnes en 2020) et de rhum de mélasse.

L'élevage de ruminants est plus présent sur les grandes savanes du sud de l'île, secteur de l'île plus sec, moins favorable aux cultures non irriguées. On y retrouve la race bovine Brahmane emblématique de l'île, mais également le mouton Matinik, race menacée de disparition encore élevée par quelques éleveurs.

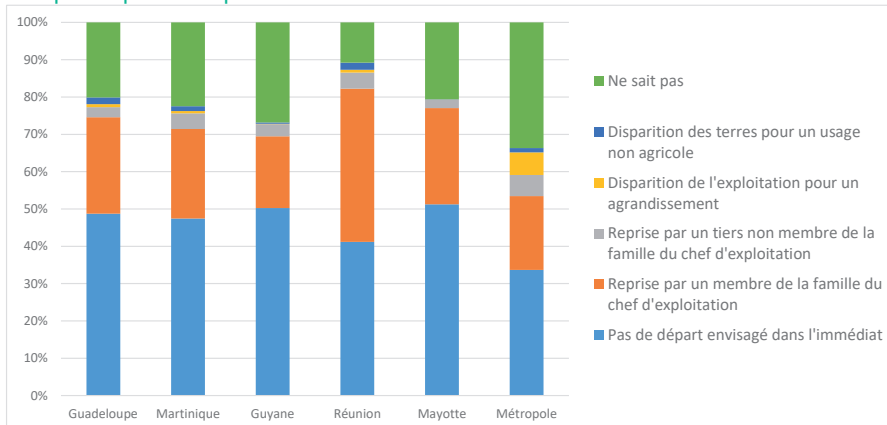
dans les deux autres départements : un quart des exploitants guyanais et 17 % des réunionnais ont moins de 40 ans.

Le renouvellement des générations est une préoccupation majeure dans les années à venir afin de soutenir une agriculture forte dans les départements d'Outre-mer.

Quel est le devenir des exploitations dans les trois prochaines années, dans le cas où le chef d'exploitation - ou le plus âgé des exploitants - a plus de 60 ans ? Une part importante des exploitants de plus de 60 ans n'envisage pas de départ dans l'immédiat : de 41 % à La Réunion et jusqu'à 51 % à Mayotte (graphique 5). D'autres ne

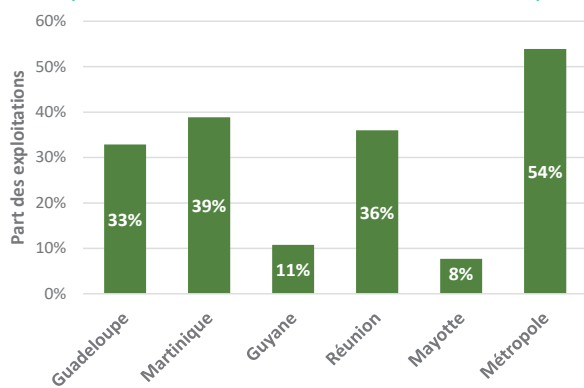
Graphique 5

Devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années lorsque l'exploitant a plus de 60 ans



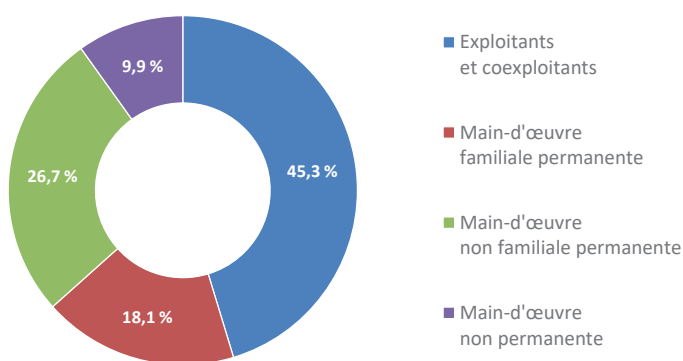
Champ : exploitants de plus de 60 ans - Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Graphique 6
Part des chef(fe)s d'exploitation avec un niveau de formation bac ou plus



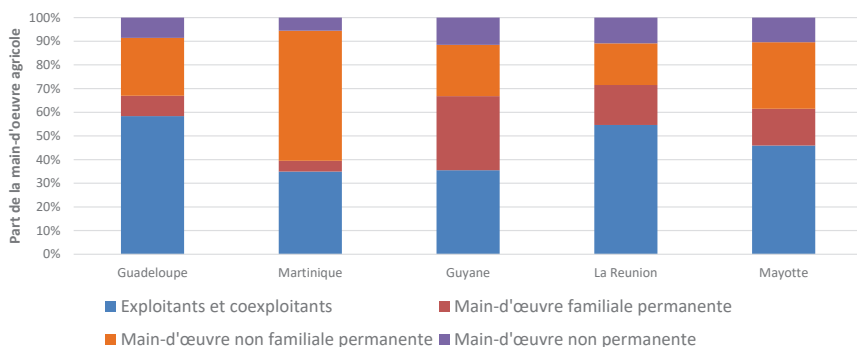
Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Graphique 7
Les actifs permanents représentent 90 % de la main-d'œuvre agricole en ETP



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Graphique 8
Les chefs d'exploitation représentent 45 % de la force de travail



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

savent pas : de 11 % à La Réunion et jusqu'à 27 % en Guyane. Quand une reprise de l'exploitation ou d'une partie des parts sociales est envisagée, il s'agit la plupart du temps d'une reprise par un membre de la famille : 19 % de l'ensemble des cas en Guyane et jusqu'à 41 % à La Réunion. La reprise par un tiers non membre de la famille du chef d'exploitation – ou d'un

coexploitant – est peu envisagée : 2 % à Mayotte et 4 % à La Réunion et en Martinique. La disparition de l'exploitation au profit d'un agrandissement ou des terres de l'exploitation au profit d'un usage non agricole est très rare : moins de 2 % des cas.

Le niveau de formation des chefs d'exploitation a fortement progressé sur la dernière décennie

En France, la politique d'accompagnement de l'installation en agriculture s'appuie sur une large offre de formations initiales et continues. Dans les départements d'Outre-mer, un quart des chefs d'exploitation ont un niveau de formation supérieur ou égal au bac en 2020, que ce soit par le biais de formations générales ou de formations agricoles. Ce taux, bien qu'inférieur à celui de métropole (54 %), a progressé sur la dernière décennie (*graphique 6*). En effet, seuls 15 % des chefs d'exploitation avaient un niveau de formation supérieur ou égal au bac dans les quatre départements ayant participé au recensement 2010. Les situations des différents départements sont très contrastées. Aux Antilles et à La Réunion, les chefs d'exploitation sont 35 % à avoir au moins le bac alors qu'à Mayotte et en Guyane 10 % seulement des chefs d'exploitation atteignent ce niveau.

LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations des DOM s'établit à 41 310 emplois équivalents temps plein (ETP). L'évolution de l'emploi agricole des DOM (hors Mayotte) est cohérente avec l'évolution en nombre et surface des exploitations : hausse en Guyane et baisse aux Antilles et à La Réunion.

L'emploi agricole est composé de la main-d'œuvre permanente et occasionnelle (*graphique 7*). Les permanents (chefs d'exploitation, actifs familiaux et salariés) constituent la force principale de travail, avec plus de 55 100 personnes et 37 200 emplois annuels (90 % des ETP). La main-d'œuvre occasionnelle couvre 10 % du volume de travail en ETP. Une exploitation agricole des DOM compte en moyenne 1,5 ETP, variant de 0,9 ETP en Guadeloupe à plus de 2 à Mayotte et en Guyane.

L'évolution de l'emploi agricole diffère selon les territoires. Il baisse à La Réunion (- 13 %) et en Guadeloupe (- 15 %), et encore plus en Martinique (- 26 %). A l'inverse, il augmente très fortement en Guyane (+ 84 %).

Les chefs d'exploitation

Les chefs d'exploitation demeurent le pilier de la force de travail agricole, soit 45 % du

Guyane : agriculture traditionnelle et professionnelle

La Guyane s'étend sur un territoire de 83 800 km², recouvert à 97 % par la forêt amazonienne. Seul territoire ultramarin continental, la Guyane est située à la frontière du Brésil et du Suriname. La forêt guyanaise est une forêt primaire à très haut niveau de biodiversité (hotspot parmi les plus riches au monde), protégée par un parc national.

Les 6 135 exploitations agricoles cultivent 36 400 hectares, soit 0,4 % de la superficie de la Guyane. L'activité agricole est constituée de deux branches : une traditionnelle et vivrière sur le bassin des fleuves Maroni et Oyapock et une professionnelle sur le littoral avec deux pôles majeurs : l'élevage bovin et les exploitations maraîchères et fruitières.

La filière Fruits et Légumes comprend l'arboriculture (8 260 ha) et le maraîchage (502 ha) sur les villages de Cacao, Javouhey, Corossony et Rococoua. La production commercialisée sur les marchés forains couvre 50 à 70 % de la consommation.

La filière d'élevage bovin viande est localisée sur la côte littorale et dotée d'un cheptel de 17 200 têtes. Les élevages de très grande taille (700 têtes et plus) comptabilisent un quart du cheptel et de la surface des prairies. Le taux de couverture, en viande bovine fraîche, est d'environ 17 %.

Le manioc, base de l'alimentation

Le manioc est la culture traditionnelle des amérindiens et des bushinengues. Les trois quarts des exploitants cultivent au moins un tubercule. 87 % de ces exploitations sont localisées sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG) et représentent 80 % de la SAU. Elles cultivent en moyenne une superficie de 0,9 hectare de tubercules.

Fabrication du «couac», la semoule de manioc



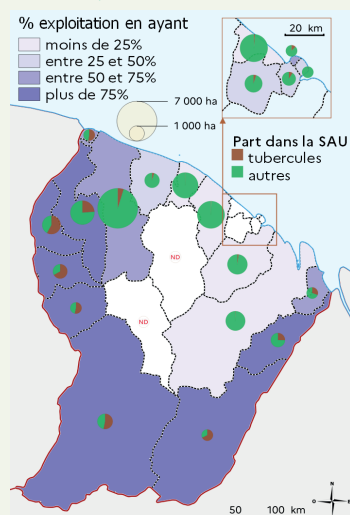
Source : DAAF 973

volume total (*graphique 8 et tableau 2*). La contribution des chefs d'exploitation est plus importante en Guadeloupe (58 %) et à La Réunion (54 %), moyenne à Mayotte (46 %), et moins marquée en Martinique (35 %) et en Guyane (36 %).

Le temps de travail moyen annuel des exploitants et coexploitants est très variable selon les territoires. Il représente en moyenne 0,85 ETP à La Réunion, 0,73 ETP

en Martinique et en Guyane, 0,66 ETP à Mayotte et 0,51 ETP en Guadeloupe. 42 % des exploitants travaillent à plein temps sur leurs exploitations, et la moitié à environ 75 % d'un temps de travail conventionnel. Toutefois, des disparités fortes existent entre DOM car si trois quarts des exploitants réunionnais travaillent à plus de 0,75 ETP, ils ne sont que la moitié en Martinique et Guyane, un peu plus d'un tiers à Mayotte et un quart en Guadeloupe.

Part des exploitations ayant des tubercules et part dans leur SAU



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) - Réalisation DAAF 971

Sur les huit communes situées de Saint-Georges à Camopi, et de Mana à Maripasoula, la proportion de la culture sur abattis varie de 75 % à 100 %. En 10 ans, la pratique culturale des abattis se modifie.

La monoculture du manioc a été remplacée par une polyculture alliant le manioc, en culture principale, à celle des bananes, fruits et légumes, et de plantes aromatiques et condimentaires. L'abattis « itinérant » est devenu progressivement sédentaire et organisé, avec un très fort développement de la commercialisation. La délimitation de zones agricoles, l'attribution de parcelles, le coût de l'énergie, le fort travail des femmes, incitent les agriculteurs à cultiver à proximité des habitations. Le défrichage s'effectue désormais à l'intérieur d'un périmètre fixe plus grand avec l'implantation d'îlots organisés de culture, et d'une zone de jachère intégrée. Le cycle des cultures est de trois ans : la 1^{ère} année pour la préparation de l'abattis et la plantation et la récolte des légumes, la 2^{ème} année celle des dachines, et le manioc la 3^{ème} année.

La semoule de manioc, « le couac », est vendue en vente directe, sur le lieu de transformation, en porte à porte ou sur les marchés. La hausse des prix du couac traduit une forte demande de la population. Le prix du couac se situe à 5,5 € / kg en 2021, soit une hausse annuelle de 6 % sur dix ans. Les producteurs de manioc sont en majorité des femmes (60 % sur la CCOG). L'aide familiale constitue la force principale de travail.

La main-d'œuvre familiale permanente

La main-d'œuvre familiale permanente - hors chefs d'exploitation et coexploitants - contribue pour 18 % du travail agricole. Chaque actif familial fournit en moyenne l'équivalent d'un mi-temps annuel. La Guyane concentre la moitié (53 %) de la force du travail familial, particularité due à la culture des abattis.

Tableau 2

L'emploi agricole selon la catégorie de main-d'oeuvre

Catégorie de main-d'oeuvre	Guadeloupe.	Martinique	Guyane.	La Réunion	Mayotte	Ensemble
Emploi total en ETP	6 461	5 747	12 659	10 186	6 258	41 310
Nombre d'ETP moyen par exploitation	0,89	2,16	2,06	1,63	1,45	1,55
Exploitants et coexploitants						
Volume de travail en ETP	3 766	2 007	4 497	5 563	2 866	18 698
Chefs d'exploitation et coexploitants en nombre	7 349	2 738	6 145	6 561	4 322	27 115
Temps de travail moyen annuel	0,51	0,73	0,73	0,85	0,66	0,69
Main-d'oeuvre familiale permanente						
Volume de travail en ETP	556	264	3 960	1 718	964	7 463
Main-d'oeuvre familiale permanente en nombre	1 145	503	6 700	2 972	2 078	13 398
Temps de travail moyen annuel	0,49	0,52	0,59	0,58	0,46	0,56
Main-d'oeuvre non familiale permanente						
Volume de travail en ETP	1 578	3 157	2 743	1 793	1 751	11 023
Main-d'oeuvre non familiale permanente en nombre	1 752	3 330	4 832	2 005	2 676	14 595
Temps de travail moyen annuel	0,90	0,95	0,57	0,89	0,65	0,76
Main-d'oeuvre non permanente						
Volume de travail en ETP	554	316	1 458	1 109	650	4 087
Temps de travail moyen annuel	0,07	0,13	0,07	0,18	0,17	0,10

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Un actif familial sur deux est une femme (51 %). La proportion est plus faible en Martinique (39 %) et plus forte en Guyane (55 %). Moins d'un actif familial sur cinq (17 %) occupe un travail à temps complet. La proportion est plus forte en Guadeloupe (27 %) et la plus faible à Mayotte (1 %).

Deux tiers des actifs familiaux (67 %) ont un temps d'activité d'un mi-temps et plus. Selon les DOM, la proportion est au maximum de 75 % en Guyane, et au minimum de 50 % en Guadeloupe.

Près d'un salarié sur trois de la main-d'oeuvre familiale permanente est pluriactif (30 %). La pluriactivité est moins fréquente en Guyane (26 %) et plus usuelle aux Antilles (39 % à la Guadeloupe et 40 % à la Martinique).

La main-d'oeuvre non familiale permanente

Les salariés agricoles fournissent 27 % du travail agricole dans les DOM. En Martinique, le salariat constitue la principale composante du travail agricole (51 %), à l'inverse de La Réunion (17 %). Le temps de travail moyen (0,76 ETP), se situe au plus fort à 0,9 ETP et plus aux Antilles et à La Réunion, au plus faible à Mayotte (0,65 ETP) et en Guyane (0,57 ETP).

La main-d'oeuvre occasionnelle

Le recours au travail occasionnel et saisonnier représente 10 % de la force de travail agricole. Les saisonniers travaillent 26 jours par an en moyenne. Leur temps

de mission varie de 18 jours en Guyane et Guadeloupe, à 33 jours en Martinique, et à 46 jours à La Réunion et Mayotte.

LES FILIÈRES AGRICOLES DANS LES DOM

L'agriculture dans les départements d'outre-mer est organisée principalement autour de quatre grandes filières : filière banane pour l'exportation, filières canne à sucre (canne pour le sucre et le rhum), filières végétales diversifiées (hors canne et banane) et filières animales. Des organisations de producteurs et des interprofessions plus ou moins développées selon les territoires structurent ces filières.

Analyse par filière

La filière banane (*tableau 3*) est constituée d'exploitations cultivant de la banane pour l'exportation. Elle est exclusivement représentée dans les départements de la Martinique et de la Guadeloupe. Constituée de 550 exploitations, soit 2 % des exploitations ultramarines, elle représente 13 % de la PBS et 8 % des surfaces utilisées.

Plantation de banane à la Martinique



Source : DAAF 972

La surface agricole moyenne est de 19 ha et la PBS moyenne de 230 000 €. La production bananière à des fins d'exportation est le fait d'exploitations spécialisées. En effet, 89 % d'entre elles sont classées dans les exploitations à dominante fruitière.

Pesée de la canne en Guadeloupe



Source : DAAF 971

Présente partout à l'exception de Mayotte, la filière canne regroupe 5 900 exploitations, soit 22 % des exploitations. Les exploitations cultivant de la canne à sucre alimentent des industries de transformation locale. A La Réunion, cette culture représente plus de la moitié de la surface agricole. Son débouché premier est le sucre et les sous-produits sont valorisés en rhum et en énergie. A la Martinique et en Guyane, la canne à sucre est dédiée à la production de rhum agricole. En Guadeloupe, la filière produit du sucre dans deux usines et du rhum agricole. Ces exploitations contribuent à la formation de 22 % de la PBS et regroupent 36 % de la SAU. Deux tiers des exploitations cultivant de la canne sont spécialisées dans cette culture. Leur surface moyenne est de 8,2 ha.

La Réunion : une agriculture performante et très diversifiée

Département d'Outre-mer de l'Océan Indien situé à 9 180 km de Paris, La Réunion est une île de 2 500 km². Son relief montagneux et son climat tropical ont façonné les paysages : les espaces naturels couvrent 70 % de sa surface, dont 150 000 ha sont situés au cœur du Parc National de La Réunion. L'agriculture doit conserver sa place entre la pression de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels : la surface agricole utilisée (SAU) ne représente que 38 650 ha, soit 16 % du territoire ou encore 0,045 ha pour nourrir chacun des 857 000 habitants de La Réunion.

Malgré une SAU restreinte, l'agriculture et l'agroalimentaire occupent une place importante dans l'économie réunionnaise.

L'agriculture joue un rôle social : elle représente l'équivalent de l'emploi à temps plein de 10 200 personnes, auxquelles s'ajoute la main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière.

L'agriculture réunionnaise compte près de 6 300 exploitations avec une surface moyenne de 6,2 ha. Elle contribue à hauteur de 1,4 % du PIB de La Réunion (PIB Réunion 2020 = 19,1 Milliards)

Sans atteindre l'autonomie alimentaire, la production agricole couvre à hauteur de 70 % le marché intérieur en produits frais locaux, tant en fruits et légumes que produits animaux.

Usine sucrière de Bois-Rouge

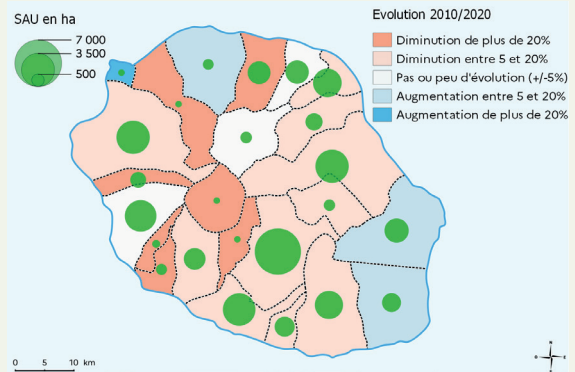


Source : Cheik.Saidou/Min.agri.fr

La filière de diversification végétale concerne toutes les exploitations cultivant des productions végétales, hors la banane export et la canne à sucre. Elle regroupe 67 % des exploitations des DOM. Pour les départements de Mayotte et de Guyane, cette filière est plus représentée car elle recouvre les exploitations traditionnelles de production vivrière (abattis en Guyane, jardin mahorais) mais également toutes les autres productions végétales notamment le maraîchage ou l'arboriculture.

Même si la majeure partie des volumes produits est destinée au marché local, certaines productions - comme l'ananas Victoria à La Réunion ou le melon aux Antilles - alimentent le marché européen. La PBS moyenne des exploitations est de 39 600 €, très proche de la PBS moyenne (37 300 €). Elles se répartissent pour un tiers en exploitations non spécialisées polyculture/polyélevage et pour un tiers en exploitations spécialisées en fruits. Elles ont une surface moyenne de 3,5 ha.

Surface agricole utilisée (SAU) par commune et évolution 2010-2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) - Réalisation DAAF 971

Les entreprises de l'industrie agroalimentaire (hors artisanat commercial) emploient quant à elles près de 4 000 salariés (soit 39 % de l'emploi manufacturier régional). Elles réalisent un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros et contribuent à près de 6 % de la création de richesse (4 % en métropole).

La canne à sucre représente environ 30 % de la valeur de la production agricole générée annuellement. Elle demeure un pilier de l'économie agricole de l'île, par son importance territoriale, en termes de surface (21 350 ha) et d'emplois (plus de 2 700 planteurs, et au total presque 14 000 emplois liés au secteur canne, sucre et rhum en incluant la production d'énergie). L'exportation de sucre représente 15 % des exportations en valeur (second poste d'exportation de La Réunion) et celle du rhum 7 %.

La filière fruits et légumes représente un peu plus du tiers de la valeur de la production agricole. On estime la production annuelle à 52 300 tonnes de légumes, et 34 400 tonnes de fruits. La production locale couvre 68 % des besoins en légumes frais et 58 % en fruits frais. Le marché local est le débouché naturel et prépondérant de ces productions végétales mais certains produits comme l'ananas Victoria ou le letchi portent haut les couleurs de La Réunion sur les marchés extérieurs.

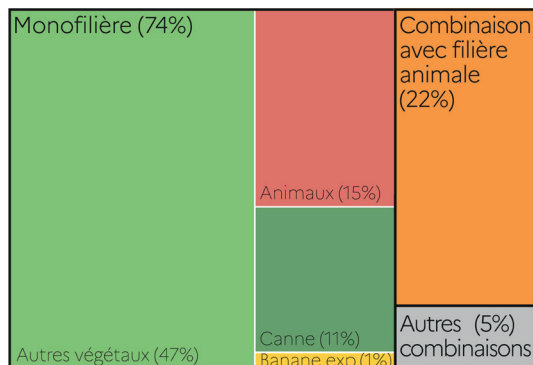
Les filières animales représentent le dernier tiers de la valeur de la production agricole. Plus de 33 000 tonnes de viande sont produites localement ainsi que 130 millions d'œufs et plus de 17 millions de litres de lait. L'élevage est une activité essentielle au maintien de l'équilibre territorial car il permet de mettre en valeur les Hauts de La Réunion.

Serre de tomates à La Réunion



Source : Cheik.Saidou/Min.agri.fr

Graphique 9
Exploitations classées par grandes filières



Source : DAAF 973

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

La filière de diversification animale regroupe toutes les exploitations qui détiennent des ateliers de production animale, y compris des ruches. Cette filière contribue à la production d'un tiers de la PBS totale, mais la PBS moyenne est en revanche inférieure à la PBS moyenne de l'ensemble des exploitations (- 6 %). Les exploitations sont classées majoritairement dans l'Otex bovins viande (31 %) et dans l'Otex mixte polyculture/polyélevage (29 %). Une part importante de ces exploitations est spécialisée en production végétale : 11 % en grandes cultures et fruits, 5 % en maraîchage.

Analyse sur la combinaison des filières

74 % des exploitations ont une structure d'exploitation orientée vers une seule filière : végétale, animale, canne à sucre ou banane pour l'exportation (graphique 9).

Les autres exploitations ont des productions rattachées à au moins deux filières. La combinaison la plus courante est la combinaison productions végétales et productions animales. 13 % des exploitations combinent des productions animales avec de la diversification végétale, et 6 % avec de la culture de canne ; 2 % combinent ces 3 productions. Au total, les exploitations conduisant à la fois des productions animales et des cultures représentent 22 % de l'ensemble.

Pour les exploitations associées à la production animale, une majorité détient des ateliers de production végétale (60 %). Plus de la moitié des planteurs de canne diversifient leurs productions : 35 % possèdent des animaux et 28 % cultivent d'autres productions végétales. La diversification animale concerne des élevages de volailles et de porcs à

La Réunion (75 % des UGB), alors qu'aux Antilles le schéma d'un élevage bovin domine (86 % des UGB).

63 % des exploitations produisant de la banane pour l'exportation ne produisent que cette culture. La diversification végétale, y compris avec la canne, concerne néanmoins 27 % des exploitations, et la diversification animale est présente dans 16 % des exploitations.

Tableau 3
Les filières agricoles dans les départements d'Outre-mer

Exploitations spécialisées	Guadeloupe.	Martinique	Guyane.	La Réunion	Mayotte	Ensemble
Banane export						
Nombre d'exploitations	195	355	-	-	-	550
Surface en banane export	1 931	5 468	-	-	-	7 399
Surface moyenne	9,9	15,4	-	-	-	13,5
Canne à sucre¹						
Nombre d'exploitations	2 982	170	44	2 716	-	5 912
Surface en canne à sucre	12 297	4 002	193	21 319	-	37 811
Surface moyenne	4,1	23,5	4,4	7,8	-	6,4
Autres productions végétales (hors banane export+canne)						
Nombre d'exploitations	2 243	1 431	5 823	3 790	4 294	17 581
Surface en «autres productions végétales»	3 588	2 997	12 955	5 843	5 649	31 033
Surface moyenne	1,6	2,1	2,2	1,5	1,3	1,8
Diversification animale						
Nombre d'exploitations	4 430	1 460	460	2 210	1 290	9 850
UGB au total	37 680	23 140	17 030	80 910	10 880	169 640
UGB en moyenne	8,5	15,8	37,0	36,6	8,4	17,2

¹ Canne pour l'industrie

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

Mayotte : des pratiques agricoles différentes

Située dans le Canal du Mozambique, Mayotte est une île d'origine volcanique d'une superficie totale de 374 km². Elle est composée principalement de deux îles : la « Grande Terre » et la « Petite Terre ». Le climat de Mayotte est tropical avec deux grandes saisons : la saison sèche se caractérise par des faibles précipitations et des températures d'environ 23°C. La saison humide est marquée par des pluies régulières et des températures allant de 27 à 32°C. L'hiver austral s'étend de juin à septembre, tandis que l'été austral court de décembre à mars. Contrairement à la Petite Terre, la Grande Terre est constituée de plusieurs pentes et de reliefs, occupés par des couverts forestiers denses, homogènes et de quelques « padzas » : terres nues.

L'agriculture mahoraise a certaines spécificités. L'île totalise 4 300 exploitations pour une surface agricole utilisée de 6 000 hectares lors du recensement agricole 2020¹. L'agriculture est principalement vivrière de type agroforestier. 80 % des exploitations agricoles sont de très petite taille : elles ont une superficie moyenne de 1,4 ha. Plus de la moitié emploie une main-d'œuvre familiale permanente, soit 60 % des ETP. L'une des problématiques de l'agriculture mahoraise est le vieillissement des chefs d'exploitation.

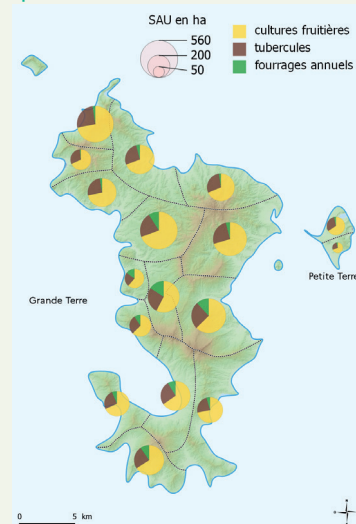
Jardin mahorais



Source : DAAF 976

¹ En 2010, un recensement avait été mené sur des concepts plus larges d'exploitations agricoles. Le recensement de 2020 comptabilise les exploitations ayant vendu au moins une partie de leurs exploitations en 2020, concept harmonisé au niveau européen.

Surface agricole utilisée (SAU) par commune et répartition par culture



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires) - Réalisation DAAF 971

A Mayotte, les surfaces de cultures fruitières sont majoritaires. Elles occupent 58 % de la SAU et concernent plus de deux tiers des exploitations agricoles. Les terres dédiées aux tubercules représentent 22 %, soit 1 300 hectares. Quant aux fourrages annuels, ils ne couvrent que 6 % de la SAU. Les surfaces dédiées à la culture fruitière sont importantes dans la zone de Tsingoni-Mamoudzou; cela s'explique par la proximité du Mont Combani qui favorise des pluies régulières. Ce secteur concentre également de grandes ressources en eau. M'Tsambo et son îlot disposent de terres fertiles. Ainsi, près de la moitié des agrumes sont récoltés au Nord. Sur l'ensemble de ces communes, plus de 300 hectares sont consacrés aux cultures fruitières.

Cette répartition générale, reflète la pratique du « jardin mahorais » : un mode de culture traditionnel qui se caractérise par un mélange de fruits, de légumes et d'autres cultures permanentes. Le jardin mahorais apporte de nombreux avantages : d'une part il protège la terre face à l'érosion, d'autre part il permet aux exploitants de récolter des produits variés sur des très petites parcelles.

Réalisation

Ce document a été réalisé avec la participation de :

Guadeloupe : Alexandre Ducrot, Françoise Mebarki (SISEP 971)

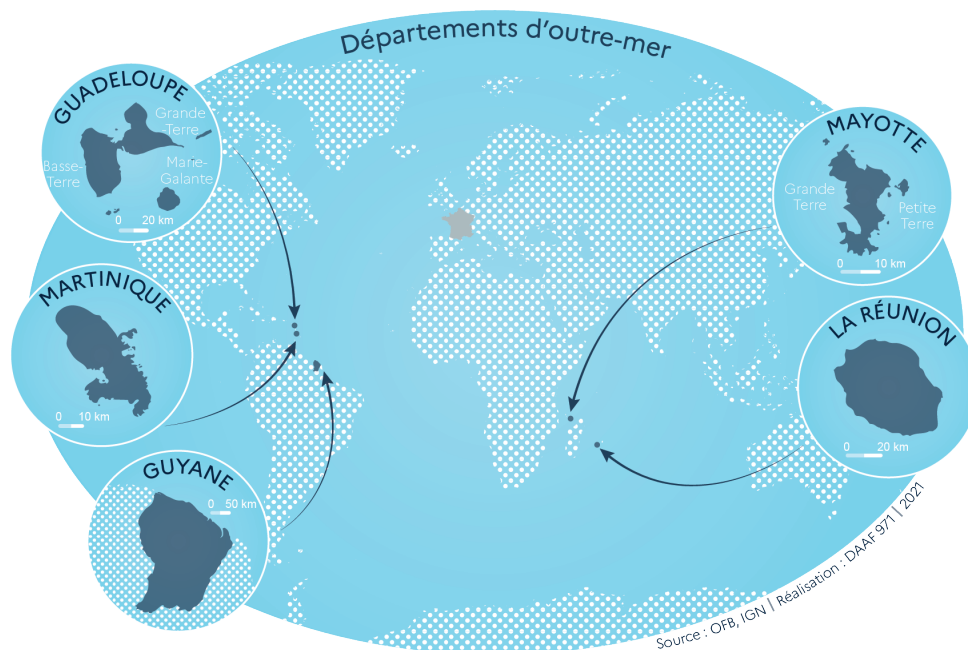
Martinique : Hervé Lefaix, Céline Marcellin (SISEP 972)

Guyane : Jean-Christophe Lambert, Félicie Cha (SISE 973)

La Réunion : Lionel Levet, Nicolas Cambronne (SISE 974)

Mayotte : Dhakirina Moussa (SISE 976)

et de Vincent Polvêche du Service de la statistique et de la prospective (SSP)



Sources et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 30 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (0,1 ha de maraîchage, 2 bovins de plus de 2 ans, 6 brebis, 6 chèvres...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017.

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020 pour les DOM.